



AVIS PUBLIC

Règlement 556-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 13 juin 2022, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 556-2022 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et engrais***

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 15 juin 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA